

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

AGIR EST EFFICACE

Alexei Sokolov est libre

Le défenseur des droits de l'homme russe, Alexei Sokolov, est en liberté conditionnelle depuis le 27 juillet 2011. Il a rejoint son épouse et ses enfants à Ekaterinbourg.

Vraisemblablement parce qu'il était membre d'une commission d'observation des lieux de détention, il avait été arrêté en mai 2009 sur le fondement d'accusations manifestement fabriquées. Brièvement libéré le 31 juillet 2009, avant d'être accusé d'un nouveau motif de vol qualifié, il avait été condamné en mai 2010 à cinq ans de détention, peine réduite à trois ans en appel. Cette condamnation semblait viser ses activités en faveur des droits des prisonniers et son travail contre la torture en prison.

Dès sa libération, il a remercié tous ceux qui l'avaient soutenu ces deux dernières années. Depuis 2009, l'ACAT-France s'était mobilisée à plusieurs reprises en sa faveur.

**CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES**

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 23 100 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2010



NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

APPEL DU MOIS

Agir avec l'ACAT France



© DR. Démantèlement du camp de Gdeim Izik, 8 novembre 2010

SEPTEMBRE 2011

MAROC

SAHARA OCCIDENTAL : UNE ZONE DE NON-DROIT

Dans un discours prononcé le 6 novembre 2009, pour célébrer l'annexion du Sahara occidental par le Maroc en 1975, le roi Mohammed VI avait promis que ceux qui porteraient atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc ne seraient pas tolérés. Promesse tenue.

..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr



MAROC

SAHARA OCCIDENTAL : UNE ZONE DE NON-DROIT

Les négociations entre le Front Polisario et les autorités marocaines sur la définition du statut du Sahara occidental sont dans l'impasse. Le référendum d'autodétermination du territoire, programmé depuis vingt ans, n'a toujours pas été organisé. En attendant, le Maroc poursuit sa politique répressive à l'encontre des militants sahraouis.

LES SAHRAOUIES CONTRAINTES AU SILENCE

Les libertés d'association, d'expression et de rassemblement pacifique sont constamment mises à mal au Sahara occidental. Jusqu'à présent, aucune des associations sahraouies de défense des droits de l'homme n'a pu être officiellement reconnue.

Les militants sahraouis sont harcelés par la police, aussi bien pendant leurs déplacements qu'à leur domicile. Plusieurs d'entre eux se sont fait confisquer leur passeport et interdire de quitter le Maroc.

Régulièrement, des manifestants et des militants sont tabassés par les forces de sécurité, parfois avec la complicité de Marocains résidant au Sahara occidental, au cours de rassemblements pacifiques considérés comme illégaux. Certains sont même arrêtés, maltraités, voire torturés. Ils sont poursuivis pour atteinte à l'intégrité territoriale du pays ou atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'État et encourrent ainsi de lourdes peines d'emprisonnement. Les violations des droits de l'homme perpétrées par les forces marocaines se déroulent en outre en toute impunité, les agents de l'État n'étant jamais condamnés pour les atteintes commises.

LES ÉVÈNEMENTS DE GDEIM IZIK

Pour protester contre les discriminations économiques et sociales dont ils s'estiment victimes, des milliers de Sahraouis ont lancé, en octobre 2010, une mobilisation de grande ampleur consistant à quitter leur résidence pour s'installer dans un campement temporaire à Gdeim Izik, près de la ville d'El-Ayoun, au Sahara occidental.

Le 8 novembre 2010, les militaires marocains ont évacué le camp sans recourir aux armes à feu, mais en faisant preuve d'une grande violence. Plusieurs des manifestants sahraouis ont réagi très violemment et ont affronté les forces marocaines, tuant neuf soldats. En rétorsion, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des civils à El-Ayoun, saccagé des maisons et passé à tabac leurs habitants. Ils ont arrêté des centaines de militants sahraouis. Beaucoup d'entre eux déclarent avoir été torturés. Des dizaines sont toujours détenus à la prison d'El-Ayoun, poursuivis pour destruction de biens publics, violence contre les forces de l'ordre ou encore pour participation à une organisation criminelle, en raison de leur soutien à la mobilisation.

ZOOM

TORTURE ET DÉTENTION DE MILITANTS SAHRAOUIES

Parmi les personnes arrêtées dans le cadre du démantèlement du camp de Gdeim Izik, 22 militants ont été transférés à la prison de Salé, près de Rabat. Ils sont aujourd'hui poursuivis devant le tribunal militaire notamment pour atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'État, formation d'une bande criminelle et atteinte aux fonctionnaires publics dans le cadre de l'exercice de leur fonction, crimes passibles de la réclusion à perpétuité.

D'après les témoignages des détenus recueillis par leurs avocats, au moins treize d'entre eux ont été torturés à la Brigade de la gendarmerie d'El-Ayoun, avant leur transfert.

La plupart ont été maintenus pendant plusieurs jours menottés, les yeux bandés, privés de sommeil et de nourriture. Certains ont notamment été maintenus dans la position du poulet rôti (suspendus à une barre de fer) et d'autres ont été brûlés avec des cigarettes ou électrocutés. Tous ont été insultés et humiliés. Six détenus ont été violés avec une matraque et se sont fait uriner dessus.

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez à Sa Majesté le Roi Mohammed VI avant le 7 octobre 2011.

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,89 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée sur la lettre

NB : La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »

Sa Majesté le Roi Mohammed VI
Palais Royal
Rabat
Maroc

À _____, le _____

Majesté,

Sur la base d'informations communiquées par l'ACAT-France, je vous exprime ma plus grande inquiétude concernant la situation des militants sahraouis pour l'autodétermination du Sahara occidental et pour les droits de l'homme qui font l'objet d'une politique de répression systématique de la part des services de sécurité marocains.

Parmi les derniers exemples en date, en novembre et décembre derniers, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des civils à El-Ayoun, saccagé des maisons, passé à tabac leurs habitants et arrêté des centaines de Sahraouis. Beaucoup d'entre eux déclarent avoir été torturés, et ce, en toute impunité. Des dizaines de Sahraouis sont toujours détenus à la prison d'El-Ayoun, tandis que 22 autres, détenus à la prison de Salé, sont poursuivis devant le tribunal militaire de Rabat, malgré leur qualité de civils. Il semble que tous soient poursuivis en raison de leur participation ou de leur soutien apporté à la mise en place des camps de protestation, en octobre 2010.

Conformément à la Convention contre la torture et au Pacte relatif aux droits civils et politiques ratifiés par le Maroc, je vous demande de :

- ordonner la libération immédiate de tous les militants sahraouis détenus, si leur arrestation n'est motivée que par l'expression de leur engagement politique ;
- diligenter une enquête sur les allégations de torture et de mauvais traitements ;
- garantir le respect des libertés d'association, d'expression et de manifestation pacifique des sahraouis.

Je vous prie d'agréer, Majesté, l'expression de ma plus haute considération.

Signature

Nom :

Adresse :

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

AUX CAPTIFS DE LA MORT

Jésus, Tu as crié vers ton Père :
Entends le cri des abandonnés,
Tu es sorti vivant du tombeau :
Aux captifs de la mort,
Ouvre ton jardin de vie.
Christ en agonie
Jusqu'à la fin du monde,
N'oublie pas les membres
Souffrants de ton corps.
Rappelle-toi l'homme
Que les siens ont trahi,

L'abandonné qui redoute
Les heures de la nuit,
L'innocent que l'on arrête
Comme un malfaiteur,
L'accusé injustement condamné,
Le prisonnier frappé, humilié,
Le juste que l'on mène à la mort,
Celui qui, jusqu'au bout
Te fait confiance.

Extrait du recueil *Une espérance au cœur de la nuit*, FIACAT 2001

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions. Vous pouvez aussi vous rendre sur www.nuitdesveilleurs.fr rubrique « Des mots pour prier »

Coupon à envoyer à : ACAT-France – 7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Soyons toujours plus nombreux à agir !

SOUTENEZ L'ACAT

- Je souhaite être adhérent
 - Adhésion "action" de bienvenue (avec le magazine d'information et les lettres d'intervention) 36 euros, soit 3 euros par mois !
 - Adhésion "participation" de bienvenue (sans le magazine ni les lettres d'intervention) 24 euros, soit 2 euros par mois !
- Je souhaite faire un don de : euros
- Je souhaite recevoir, sans engagement de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France. Je pourrai déduire de mon impôt 66 % de mon don et de mon adhésion (déduction faite des des 12 euros d'abonnement au magazine).

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe, et statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.